

Image not found or type unknown



Démission trésorier association

Par **fredbkk**, le **03/09/2015** à **05:56**

Bonjour,rnrnJe suis le trésorier d'un association créée en février 2015 qui n'a jamais eu de réelle activité ni de compte en banque, en plus je n'ai signe aucun document pour obtenir ce poste dois-je informer la préfecture de ma démission ? rnrnMerci bien

Par **moisse**, le **03/09/2015** à **08:37**

Bonjour,rn[citation] en plus je n'ai signe aucun document pour obtenir ce poste [/citation]rnEn voila une présentation fallacieuse.rnVous avez adhéré à cette association, et avez été élue, ou volontaire pour occuper le poste.rnVous pouvez démissionner à tout moment.rnLe contexte de votre interrogation m'incite à vous conseiller la LR/AR adressée au Président.rnCe n'est pas à vous d'aviser la préfecture.

Par **fredbkk**, le **03/09/2015** à **08:42**

C'est bien ce qu'il me semblait, merci beaucoup Moisse, bonne journée a vous :)